



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
La téléconsultation, bientôt une réalité en Belgique ?
- Bruxelles, le 27 avril 2017 -

Déjà autorisé en France et en Suisse, **ce mode de consultation pourrait devenir la norme en Europe**. La République helvétique permet déjà la délivrance d'ordonnances et l'établissement des certificats d'incapacité de travail par fax ou mail. Ces facilités ont même séduit l'Etat du Bade-Wurtemberg en Allemagne, qui envisage déjà d'appliquer ce modèle sur son territoire.

Suite à la question de Députée fédérale Katrin JADIN (MR), la Ministre de la Santé Maggie DE BLOCK (Open VLD) a annoncé avec enthousiasme **ses avancées pour la mise en place prochaine de la téléconsultation en Belgique**.

Des contacts avec la firme en charge de l'installation de ce mode de consultation en France ont déjà été établis. La Ministre s'est par ailleurs attachée à préciser les conditions de remboursement de la téléconsultation. Celles-ci seront apparemment alignées sur celles précédemment élaborées dans le cadre du mobile health.

En parallèle des travaux du SPF Santé, la Ministre a également indiqué qu'un **projet pilote de téléconsultation dans le domaine de la santé mentale** a été retenu par l'INAMI en juillet dernier. Les résultats seraient attendus au 1er trimestre 2018.

En cas de conclusions positives, **ce projet pourrait être très prometteur pour une mise en place accélérée de la téléconsultation en Belgique**.

Toutefois, la Ministre a émis **quelques réserves sur les moyens mis en œuvre pour éviter tout abus en la matière**. Le dossier médical du patient serait requis avant d'effectuer toute téléconsultation. Un contact préalable entre le patient et le médecin restera, dès lors, nécessaire.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATRIN JADIN :

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : katrin@jadin.be